

# Les lois françaises sur l'avortement

## Des chiffres et des lettres

**222 756** : c'est le nombre d'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) pratiquées en France, pour 823 394 naissances en 2011.

**7 469** : nombre d'IMG (Interruption Médicale de Grossesse) qui ont été autorisées en 2011. 1942 cas de *trisomie 21* ont été diagnostiqués et ont conduit à 1559 IMG. La France détient le **record mondial** de l'eugénisme anténatal.

Source : <http://www.drees.sante.gouv.fr/les-interruptions-volontaires-de-grossesse-en-2011,11149.html>

### 1975

En France, l'**IVG a été temporairement autorisée** par la loi du 17 janvier 1975 dite loi Veil, pour 5 ans.

pour les médecins chefs de services. Ses textes d'application de juillet 2004 permettent également aux femmes de recourir à une IVG médicamenteuse dans le cadre de la médecine de ville.

### 1979

Reconduite en 1979, puis **définitivement légalisée le 1er janvier 1980** et remboursée par la Sécurité sociale en vertu de la loi du 1er janvier 1983 (loi Roudy). La technique médicamenteuse est autorisée depuis 1989.

### 2007

Loi du 19 décembre 2007 étendant le dispositif relatif à la **pratique des IVG par voie médicamenteuse en dehors des établissements de santé**, les centres de santé et centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) réalisent également des IVG médicamenteuses.

### 1993

Loi dite « Neiertz » instaurant un « **délit d'entrave à l'IVG** ».

### 2013

Depuis le 31 mars 2013, l'**IVG est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie**. Le tarif payé aux établissements de santé pour le forfait d'IVG chirurgicales est revalorisé de 50 % dans le secteur public.

### 1994

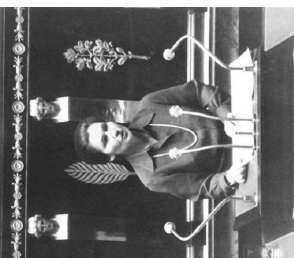
Vote de la **1ère loi de bioéthique** qui encadre la pratique de diagnostic prénatal et d'autorisation d'interruption médicale de grossesse si l'enfant à naître est atteint d'une affection particulière gravité.

### 2014

La loi sur « légalité femmes-hommes » **supprime la notion de « détresse »** pour l'IVG et élargie le délit d'entrave à l'Interruption Volontaire de Grossesse. La ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem soulignant que "l'IVG est **un droit** à part entière et pas une simple tolérance assortie de conditions".

### 2001

La loi Aubry-Guigou du 4 juillet 2001 a introduit une modification des règles de recours à l'IVG, en portant **le délai maximal de recours autorisé de dix à douze semaines de grossesse**. Elle écarte l'autorisation parentale pour les mineures et le droit à l'objection de conscience



## Que disait la loi Veil du 17 janvier 1975 ?

« La loi garantit le **respect de tout être humain dès le commencement de la vie**. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la présente loi ».

« La femme enceinte que son état place dans **une situation de détresse** peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse » avant la fin de la dixième semaine de grossesse.

**Observation : les garde-fous prévus dans la loi Veil du janvier 1975, ont progressivement disparus.**

## Qu'est-ce que « l'arrêt perruche » ?

En 2000 la cour de cassation reconnaît le droit à l'indemnité du fait du préjudice d'être né handicapé plutôt qu'avorté. Il faudra attendre 2002, pour que la loi « anti-Perruche » annule la jurisprudence du même nom (« nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance »), sans remettre en cause la pratique de l'Interruption Médicale de Grossesse, et réaffirme la solidarité de la nation envers les personnes handicapées.

### Enjeu

#### L'IVG n'est pas un acte sans conséquence.

« Savoir si l'IVG constitue ou non un moment bénéfique dans la vie d'une femme : **la réponse est, de notre point de vue, négative**. Les femmes en témoignent quotidiennement (pour peu qu'on leur laisse la possibilité de le dire) : l'IVG peut entraîner des **conséquences psychiques difficiles à mesurer**, c'est vrai, mais parfois dommageables. Une « doxa » (*présupposition généralement admise*) s'est installée dans notre pays qui essaie de faire croire que l'IVG n'aurait aucune conséquence sur les femmes, même jeunes, qui doivent y recourir. » Docteurs Israël Nisan et Brigitte Letombe (gynécologues) - article paru le 22 mars 2012, dans le journal *Libération*.

#### La pression de l'Europe

Si dans la plupart des Etats européens l'avortement est autorisé, il reste interdit à Malte ou encore en Irlande où il n'est accepté que si la vie de la mère est en danger. **L'Union Européenne (U.E.) n'est pas compétente en la matière pour légiférer et les états sont donc libres de leur orientation législative sur ce sujet**. Mais pour combien de temps ? Une résolution du Parlement Européen (du 3 juillet 2002) recommande aux états membres de légaliser l'Interruption Volontaire de Grossesse.

